



Conditions Générales de vente

Définition du service

• La navette TVS est un service de transfert collectif (plusieurs personnes à bord) ou privé (véhicule réservé à une seule personne). Les horaires et les itinéraires sont fixés par TVS en fonction du nombre de personnes à transporter, de leur point de départ et de leur destination.

Réservation

- TVS garantit le transport pour toute commande formulée au plus tard 4 jours avant votre départ. Passé ce délai, TVS reste libre d'accepter ou non la demande en fonction de ses disponibilités.
- Une réservation n'est validée qu'après réception par le client du bon d'échange envoyé par TVS (par mail ou par fax). Toute erreur ou désaccord du client doit immédiatement être notifié à TVS.
- L'horaire donné lors de la réservation est un horaire indicatif. Il peut être modifié de plus ou moins 1 heure lors de la réalisation effective du planning. Dans ce cas, TVS prévient directement le client à transporter par téléphone la veille du transport.
- Seuls une valise et un bagage à main peuvent être acceptés par personne, sauf accord préalable de TVS.

Paiement

• Le paiement peut être réalisé par chèque avant le départ ou le jour du transfert à bord du véhicule. Une facturation mensuelle peut être proposée aux entreprises.

Modification du service

- En cas d'annulation du transport, quel que soit le motif, le client sera remboursé sous forme d'un avoir valable 12 mois. En cas d'absence d'annulation par le client, le paiement du service reste dû.
- Aller : Pour aller à la gare ou à l'aéroport, l'horaire de prise en charge est fixé par TVS en fonction de l'heure de convocation indiquée par le client. En cas de retard du client par rapport à l'horaire prévu, TVS ne sera plus tenu d'assurer le transport qui restera dû.
- Retour : Au retour de la gare ou de l'aéroport, en cas de retard du train ou de l'avion, TVS garantit un minimum d'attente d'une heure par rapport à l'horaire prévu. Passé ce délai, l'heure d'attente supplémentaire est facturée 22 € TTC et les nouvelles conditions d'exécution du service seront proposées en fonction des possibilités du moment (moyens, horaire, itinéraire).

Responsabilité

- Pour l'option « éco », les véhicules des clients stationnés sur le parking TVS restent sous leur entière responsabilité, TVS déclinant toute responsabilité en cas de dégradation, vol, sinistre...
- Les animaux de compagnie sont acceptés en bagages à main et ne doivent nullement nuire à la sécurité des autres passagers et à la bonne marche du véhicule en général.
- TVS n'est en aucun cas responsable des objets ou bagages oubliés dans le véhicule.